

Décision modificative n°1 – Budget annexe PÉRILS

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Décision modificative n°1 – Budget annexe PÉRILS

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au vote du budget primitif ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°230905_5 du 05 septembre 2023 adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
Vu la délibération n°260414_26 du 14 avril 2026 adoptant le règlement budgétaire et financier ;
Vu la délibération n°260224_57 du 24 février 2026 approuvant le budget primitif du budget annexe PÉRILS ;

Considérant le péril situé au 26 rue Durolle et afin de terminer la mise en sécurité du bâtiment, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires ; il sera ajouté au chapitre 45, en dépenses d'investissement au chapitre 45 sur le compte 45411032 et en recettes d'investissement sur le compte 45412032, un montant de + 40 000,00 euros ;

Considérant le péril situé au 7 rue de Lyon et afin de régler les prestataires pour les relogements des locataires, il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires ; il sera ajouté au chapitre 45, en dépenses d'investissement sur le compte 45411034 et en recettes d'investissement sur le compte 45412034, un montant de + 15 000,00 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 45 – Travaux pour compte de tiers</i>				
D/4541/45411032 – Travaux Péril 26 rue Durolle		+ 40 000,00 €		
C/4541/45412032 – Travaux Péril 26 rue Durolle				+ 40 000,00 €
D/4541/45411034 – Travaux Péril 7 rue de Lyon		+ 15 000,00 €		
C/4541/45412034 – Travaux Péril 7 rue de Lyon				+ 15 000,00 €
Sous total chapitre 45	668 143,80 €	+ 55 000,00 €	668 143,80 €	+ 55 000,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 55 000,00 €		+ 55 000,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 55 000,00 €		+ 55 000,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe PÉRILS telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

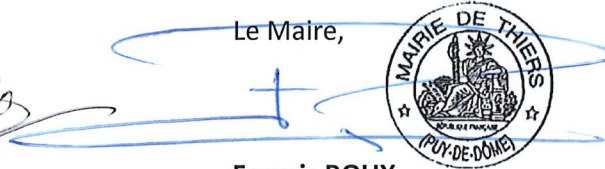
La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS



Le Maire,

Francis ROUX



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026



ID : 063-216304303-20260526-260526_33-DE